

COMMUNE DE BOUSSE

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	17	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 MAI 2024**

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le seize mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Maire.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;
WARTER Bernard ; SEVRAIN Dominique ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ;
LARSONNIER Franck ; NEVEUX Jérémy ; MEREL-BRESSY Stéphane
MMES. REINHARDT Renée ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine ; ERNST Sophie ;
WEYDERS Julie ; LAURENT Maryse ;

ABSENTS EXCUSES : M. BOUCHET Joël
MMES. BLASZCZYK Véronique ; FEART Emy ; LEFORT Marie Anne ;
CIPOLLETTA Magali

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme BECHEIKH Aïchouba

PROCURATIONS DE : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre
M. BOUCHET Joël pour M. André MYOTTE DUQUET
Mme FEART Emy pour Mme REINHARDT Renée
Mme LEFORT Marie Anne pour M. FILLMANN Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEREL-BRESSY Stéphane

1a – FINANCES : REVISION DES TARIFS PERISCOLAIRES-EXTRASCOLAIRES.

Eu égard à l'augmentation constante des charges périscolaires-extrascolaires, Monsieur le Maire propose de réviser les tarifs appliqués à compter de la prochaine rentrée scolaire 2024/2025.

Pour mémoire, après une période de gel des tarifs depuis septembre 2018, le Conseil Municipal a validé par délibération en date du 25 mai 2023, une révision de la grille tarifaire portant notamment sur la création d'une nouvelle tranche de quotient familial (QF supérieur à 2300€) et l'augmentation des tarifs de 5% à compter de la rentrée de septembre 2023.

Pour cette nouvelle rentrée 2024, Monsieur le Maire propose d'augmenter les tarifs de 5%, de la façon suivante :

- Tarifs périscolaires :

PERISCOLAIRE (maternelle et élémentaire)								
Quotient Familial	Moins de 575€	De 575€ à moins de 760€	De 760€ à moins de 994€	De 994€ à moins de 1176€	De 1176€ à moins de 1358€	De 1358€ à moins de 1800€	De 1800€ à 2299€	Au dela de 2300€
<u>Matin</u> Maternelle : 7h10-8h10 Elémentaire : 7h20-8h20	0,39 €	0,89 €	1,80 €	2,66 €	2,98 €	3,28 €	3,62 €	3,95 €
Forfait pause méridienne (repas compris) Maternelle : 11h40-13h30 Elémentaire : 11h50-13h40	6,09 €	7,10 €	8,82 €	10,54 €	11,09 €	11,73 €	12,36 €	12,99 €
<u>Soir 1</u> Maternelle 16h00-17h15 Elémentaire : 16h10-17h25	0,47 €	1,14 €	2,22 €	3,35 €	3,75 €	4,08 €	4,54 €	4,99 €
<u>Soir 2</u> Maternelle 17h15-18h30 Elémentaire : 17h25-18h30	0,44 €	1,03 €	1,91 €	2,95 €	3,24 €	3,54 €	3,99 €	4,44 €

- Tarifs extrascolaires :

Petites vacances								
Quotient familial	Moins de 575€	De 575€ à moins de 760€	De 760€ à moins de 994€	De 994€ à moins de 1176€	De 1176€ à moins de 1358€	De 1358€ à moins de 1800€	De 1800€ à moins de 2300€	Au dela de 2300€
3 jours	48,84 €	55,45 €	60,96 €	64,27 €	67,57 €	70,88 €	77,50 €	81,81 €
4 jours	64,39 €	73,21 €	77,62 €	80,92 €	86,44 €	90,85 €	100,77 €	105,28 €
5 jours	76,61 €	88,74 €	93,15 €	99,77 €	104,18 €	110,79 €	120,71 €	126,39 €

Grandes vacances								
Quotient familial	Moins de 575€	De 575€ à moins de 760€	De 760€ à moins de 994€	De 994€ à moins de 1176€	De 1176€ à moins de 1358€	De 1358€ à moins de 1800€	De 1800€ à moins de 2300€	Au dela de 2300€
3 jours (en cas de jour férié)	48,84 €	55,45 €	60,96 €	64,27 €	67,57 €	70,88 €	77,50 €	81,81 €
4 jours	64,39 €	73,21 €	77,62 €	80,92 €	86,44 €	90,85 €	100,77 €	105,28 €
5 jours	76,61 €	88,74 €	93,15 €	99,77 €	104,18 €	110,79 €	120,71 €	126,39 €

Le Conseil Municipal, après délibération, par 19 voix pour et 2 abstentions, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** la révision des tarifs périscolaire-extrascolaires tels que présentée ci-dessus à compter du 1^{er} septembre 2024.
- **DE CHARGER** Monsieur le Maire d'en informer l'association gestionnaire de l'accueil périscolaire-extrascolaire afin de modifier en conséquence, le règlement intérieur de l'accueil et d'en informer les familles.



Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,
BOUSSE le 17 mai 2024
Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,

COMMUNE DE BOUSSE

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THRONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	17	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 MAI 2024**

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le seize mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Maire.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;
WARTER Bernard ; SEVRAIN Dominique ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ;
LARSONNIER Franck ; NEVEUX Jérémy ; MEREL-BRESSY Stéphane
MMES. REINHARDT Renée ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine ; ERNST Sophie ;
WEYDERS Julie ; LAURENT Maryse ;

ABSENTS EXCUSES : M. BOUCHET Joël
MMES. BLASZCZYK Véronique ; FEART Emy ; LEFORT Marie Anne ;
CIPOLLETTA Magali

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme BECHEIKH Aïchouba

PROCURATIONS DE : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre
M. BOUCHET Joël pour M. André MYOTTE DUQUET
Mme FEART Emy pour Mme REINHARDT Renée
Mme LEFORT Marie Anne pour M. FILLMANN Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEREL-BRESSY Stéphane

**1b – FINANCES : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS ET DE CREDITS SCOLAIRES POUR
L'ANNEE 2024/2025.**

Comme chaque année, le Conseil Municipal fixe le montant des crédits et subventions scolaires ainsi que la somme maximale allouée pour la maintenance des photocopieurs dans les écoles de la Commune.

Monsieur le Maire propose de maintenir les montants de l'année précédente, à savoir :

- 29 € par élève pour les crédits scolaires.
- 22 € par élève pour les subventions scolaires.

Les montants totaux pour l'année scolaire 2024-2025 seront déterminés à la rentrée scolaire au vu des effectifs réels.

La Commune prend également à sa charge les frais de maintenance des photocopieurs (forfait copies) dans la limite de 1 000€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

➤ **D'ATTRIBUER** aux écoles de Bousse, pour l'année scolaire 2024/2025 :

- 29 € par élève pour les crédits scolaires,
- 22 € par élève pour les subventions scolaires,
- 1 000 € pour la maintenance des photocopieurs.

Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 17 mai 2024



Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,

COMMUNE DE BOUSSE

CONSEILLERS ELUS	23	ARRONDISSEMENT DE THIONVILLE
CONSEILLERS EN FONCTION	23	DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
CONSEILLERS PRESENTS	17	
CONSEILLERS VOTANTS	21	

**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL****SEANCE DU 16 MAI 2024**

Sous la présidence de M. KOWALCZYK Pierre, Maire

Le seize mai deux mille vingt-quatre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de M. Pierre KOWALCZYK, Maire.

PRESENTS : MM. KOWALCZYK Pierre ; FILLMANN Alain ; BECKER Marcel ; BUCCI Joseph ;
WARTER Bernard ; SEVRAIN Dominique ; MYOTTE-DUQUET André ; RIGGI Gilles ;
LARSONNIER Franck ; NEVEUX Jérémy ; MEREL-BRESSY Stéphane
MMES. REINHARDT Renée ; SANDROLINI Leititia ; BERTOLINO Carine ; ERNST Sophie ;
WEYDERS Julie ; LAURENT Maryse ;

ABSENTS EXCUSES : M. BOUCHET Joël
MMES. BLASZCZYK Véronique ; FEART Emy ; LEFORT Marie Anne ;
CIPOLLETTA Magali

ABSENTE NON EXCUSEE : Mme BECHEIKH Aïchouba

PROCURATIONS DE : Mme BLASZCZYK Véronique pour M. KOWALCZYK Pierre
M. BOUCHET Joël pour M. André MYOTTE DUQUET
Mme FEART Emy pour Mme REINHARDT Renée
Mme LEFORT Marie Anne pour M. FILLMANN Alain

SECRETAIRE DE SEANCE : M. MEREL-BRESSY Stéphane

**2a – AFFAIRES GENERALES : MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF DE VIDEOPROTECTION SUR LE
TERRITOIRE DE LA COMMUNE – CONVENTION D'ACCOMPAGNEMENT AVEC MOSELLE FIBRE.**

Par délibération en date du 19 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé l'adhésion de la Commune au Syndicat Moselle Fibre pour la mission « Ingénierie numérique » visant à développer et adapter les services et usages du numérique aux besoins des membres.

De surcroit, par délibération en date du 28 mars 2024, le Conseil Municipal a approuvé la mise en place d'un système de vidéoprotection sur l'ensemble du territoire communal et le dépôt en ce sens, d'une demande d'autorisation à la Préfecture.

Aussi, considérant l'adhésion de la Commune au Syndicat Moselle Fibre pour la mission « Ingénierie numérique », Monsieur le Maire propose, en l'espèce, de bénéficier, par le biais de leurs services, d'un accompagnement technique dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet de déploiement d'un système de vidéoprotection.

Le périmètre d'intervention de Moselle Fibre est détaillé dans une convention d'accompagnement annexée à la présente délibération.

En outre, elle précise la démarche d'accompagnement proposée par Moselle Fibre :

- Phase 1 : diagnostic et étude préalable
- Phase 2 : conception et accompagnement à l'achat
- Phase 3 : réalisation, suivi et réception du projet.

D'un point de vue financier, l'accompagnement technique est estimé à 13 685€, montant duquel est déduit la participation des membres fondateurs de Moselle Fibre dont la Communauté de Communes de l'Arc Moselle au titre des recettes provenant du réseau (6 640€).

La contribution totale de la Commune au titre de l'accompagnement de MOSELLE FIBRE est donc de 7 245€.

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, **DECIDE**,

- **D'APPROUVER** la convention d'accompagnement au déploiement du système de vidéoprotection sur la Commune.
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer ladite convention et ses avenants éventuels.

Fait et délibéré à BOUSSE,
Les jour, mois et an susdits,
Pour extrait certifié conforme,

BOUSSE le 17 mai 2024



Le Maire,
Pierre KOWALCZYK,